

Une nouvelle Carte de crédit de la Banque Laurentienne est maintenant offerte

Votre nouvelle Carte de crédit de la Banque Laurentienne vous donne accès à de nouvelles fonctionnalités qui vous offrent plus de liberté dans la gestion de votre Carte et de votre Compte d'entreprise.

Nous vous invitons à découvrir les changements qui ont été apportés. Cela vous aidera à tirer le meilleur parti de la nouvelle expérience Visa*.

Consultez et gérez la Limite de dépenses mensuelle

La Limite de dépenses d'un Utilisateur autorisé est le montant maximum qu'un Titulaire de carte peut dépenser au cours du cycle de facturation. Elle est assujettie à la Limite de crédit d'un Compte.

Avant	Ce qui a changé
Un propriétaire unique ou un signataire autorisé pouvait choisir d'avoir une Carte ou non.	Un propriétaire unique ou un signataire autorisé doit toujours avoir une Carte. S'il y a plusieurs signataires pour le Compte, au moins l'un d'entre eux doit avoir une Carte.
La Limite de dépenses pour une Carte de propriétaire unique pouvait être personnalisée jusqu'à concurrence du montant total de la Limite de crédit du Compte de l'entreprise.	Pour un propriétaire unique, la Limite de dépenses mensuelles de la Carte est égale à la Limite de crédit du Compte de l'entreprise. S'il y a plusieurs signataires pour le Compte, la Limite de dépenses mensuelle de l'une des Cartes des signataires est égale à la Limite de crédit du Compte de l'entreprise. De plus, la Limite de crédit du Compte de l'entreprise ne peut être modifiée.
La Limite de crédit était cumulative pour l'ensemble des Utilisateurs autorisés, et la somme des Limites de dépenses mensuelles des Utilisateurs autorisés ne pouvait pas dépasser la Limite de crédit totale de l'entreprise.	La Limite de dépenses mensuelle d'un Utilisateur autorisé peut atteindre la Limite de crédit totale de l'entreprise et peut varier d'un Titulaire de carte à l'autre. Veuillez noter que la Limite de dépenses d'un Utilisateur autorisé est toujours assujettie au crédit disponible dans le Compte et n'est pas cumulative. La somme des Limites de dépenses n'est pas égal à la Limite de crédit totale de l'entreprise. Si vous êtes un Administrateur de niveau 1, vous pouvez à tout moment consulter ou modifier la Limite de dépenses mensuelle d'un Utilisateur autorisé à partir de votre compte en ligne.

Avant	Ce qui a changé
<p style="text-align: center;">Limite de crédit : 50 000 \$</p> <div style="text-align: center;"> <p style="text-align: center;">Titulaire de la carte principal</p> <p style="text-align: center;">20 000 \$ — — 10 000 \$</p> <p style="text-align: center;">Limite de dépenses des Utilisateurs autorisés</p> <p style="text-align: center;">20 000 \$</p> </div>	<p style="text-align: center;">Limite de crédit : 50 000 \$</p> <div style="text-align: center;"> <p style="text-align: center;">Titulaire de la carte principal</p> <p style="text-align: center;">50 000 \$ — — 15 000 \$</p> <p style="text-align: center;">Limite de dépenses des Utilisateurs autorisés</p> <p style="text-align: center;">45 000 \$</p> </div>
<p>Chaque Utilisateur autorisé dispose d'une Limite de dépenses sur sa Carte, mais elle n'est pas automatiquement réinitialisée chaque mois. La Limite de dépenses est réinitialisée dès qu'un paiement est effectué, ce qui met à jour le crédit disponible sur la Carte.</p>	<p>La Limite de dépenses mensuelle des Utilisateurs autorisés est réinitialisée au début de chaque cycle et sera toujours assujettie au crédit disponible dans le Compte de l'entreprise. Par exemple, si la Limite de dépenses d'un Utilisateur autorisé est de 5 000 \$, mais qu'il n'y a que 4 000 \$ de crédit disponible dans le Compte, le Titulaire de carte ne pourra dépenser que 4 000 \$ jusqu'au prochain cycle.</p> <div data-bbox="938 976 1404 1453" style="border: 1px solid #ccc; padding: 10px; margin: 10px auto; width: 80%;"> <p style="font-size: 0.8em; margin: 0;">Tableau de bord Historique Récompenses Dépenses Menu de l'agent</p> <hr/> <p style="font-size: 0.8em; margin: 0;">← Titulaires de carte et administrateurs</p> <p style="font-size: 0.8em; margin: 0;">Brmtstbulgariela carte</p> <div style="display: flex; align-items: center; margin: 5px 0;"> <div style="border: 1px solid #ccc; border-radius: 50%; width: 30px; height: 30px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin-right: 5px;">BC</div> <div style="font-size: 0.8em; margin: 0;">Brmtstbulgarie Claire</div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; font-size: 0.7em; margin: 5px 0;"> Informations sur la carte Signaler une carte perdue ou volée </div> <p style="font-size: 0.8em; margin: 10px 0;">Renseignements personnels</p> <p style="font-size: 0.7em; margin: 0;">Nom Brmtstbulgarie Claire Modifier</p> <p style="font-size: 0.7em; margin: 0;">Titre du poste Modifier</p> <p style="font-size: 0.7em; margin: 0;">Adresse courriel claire.brmtstbulgariel@banquelaurentienne.ca Modifier</p> <p style="font-size: 0.7em; margin: 0;">Numéro de téléphone mobile (123) 123 1234 Modifier</p> <p style="font-size: 0.7em; margin: 0;">Limite de dépenses pour Brmtstbulgarie 25,00 \$ Modifier</p> </div>

Besoin d'aide ?



Pour plus de détails sur votre nouvelle Carte de crédit Visa* de la Banque Laurentienne, visitez le site www.banquelaurentienne.ca/experiencecarteaaffaires.



Pour du soutien supplémentaire, veuillez communiquer avec le Centre télébancaire au 1 800 252-1846 ou avec votre coordonnateur ou coordonnatrice de centre d'affaires des Services aux entreprises

* Marque déposée de Visa Int. utilisée sous licence.

Les termes en majuscules qui ne sont pas définis dans le présent document ont la signification qui leur est attribuée dans l'Entente régissant l'utilisation des Cartes Visa Affaires Banque Laurentienne, telle que mise à jour.